

Rapport de la Commission Communale Pour l'Accessibilité Bilan 2021

Commission du 3 mai 2022

Thématiques

Introduction	3
La Commission Communale pour l'Accessibilité	3
Présentation du service commun Accessibilité	4
Accessibilité des commerces	5
Espace public et voirie.....	5
Signaler un dysfonctionnement sur l'espace public	5
Bilan des travaux de proximité	5
Les bâtiments recevant du public.....	7
Bilan Agenda d'Accessibilité Programmé.....	8
Evolution de l'Ad'Ap.....	9
Mobilité et transport.....	10
Logement	11
Emploi	12
L'accès aux services de la ville pour tous	12
Service accueil LSF	13
Service petite enfance	13
Service scolaire et périscolaire.....	14
Sport – Culture - Loisir	14
Les perspectives :	15

Introduction

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a été adoptée dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes en situation d'handicap ou à mobilité réduite.

Elle consacre un volet important à l'accessibilité, basée sur les principes :

- De continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport
- De l'« Accès à tout pour tous ».

Selon la loi « Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

Cela concerne aussi bien l'accès à la scolarisation, au logement, à l'emploi, à la culture...

La « Commission Communale pour l'Accessibilité » (CCA) est obligatoire pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants.

La Commission Communale pour l'Accessibilité

La commission communale d'accessibilité est une instance de concertation et d'échanges avec les associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps,

Elle est présidée par le Maire et comprend des représentants de la commune, des représentants d'associations d'usagers, des associations représentant les personnes handicapées. D'autres personnes dites qualifiées peuvent faire partie de cette commission.

La Commission Communale pour l'Accessibilité :

- Dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports

- Établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal comprenant l'état des lieux de l'accessibilité
- Fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Élabore un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées

Composition :

Elle est composée de représentants de la commune, de représentants d'associations d'usagers, d'associations représentant les personnes handicapées.

D'autres personnes dites qualifiées peuvent faire partie de cette commission.

Une réunion de lancement s'est déroulée le 25 novembre 2021 avec un ordre du jour lié à la mise en place de l'instance, la réorganisation du CCAS et création du service Egalité au 1er janvier 2022, un 1er bilan portant sur l'agenda d'accessibilité programmé et des échanges autour des besoins repérés et des propositions visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Commission communale pour l'accessibilité du 3 mai 2022 – Bilan année 2021 ordre du jour

- Présentation du service commun Accessibilité proposé par la métropole
- Accessibilité des commerces
- Espaces publics et voirie
- Présentation de l'étude liée au recensement des places de stationnement PMR.
- Avancée des travaux bâtis
- Calendrier Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)
- Etat des lieux de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les différents services de la ville

Présentation du service commun Accessibilité

Il s'agit d'une offre de mutualisation de la Métropole avec les communes signataires pour apporter :

- Une expertise technique sur les projets

- Une offre de formation destinée aux agents communaux (formations liées à l'accueil des personnes en situation de handicap ou formations technique)

Signature de la convention prévue en septembre 2022

Accessibilité des commerces

Présentation du label des commerces accessibles, du concours annuel des commerces accessibles et du dispositif d'aide aux travaux d'investissement dont la mise en accessibilité :



- Subvention pouvant aller jusqu'à 10 000 € / commerce
- Taux d'intervention de 30% des travaux éligibles
- Contact Service Commerce Artisanat à Grenoble Alpes Métropole :
Service commerce et artisanat : stephane.alexis@grenoblealpesmetropole.fr

Espace public et voirie

Depuis le 1er janvier 2015, Grenoble Alpes Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tous les modes de déplacements urbains ainsi que leurs ouvrages accessoires.

Le guide métropolitain des espaces publics et de la voirie prévoit les principales préconisations en termes d'aménagement, et notamment celles relatives à l'accessibilité. Chaque fiche du guide est illustrée par un « focus accessibilité », complété par une fiche accessibilité.

Guide et fiches à retrouver en suivant le lien :

<https://www.lametro.fr/483-amenagement-de-l-espace-public-et-de-la-voirie.htm>

Signaler un dysfonctionnement sur l'espace public

Il est possible de signaler un dysfonctionnement sur l'espace public en emplissant le formulaire en ligne <https://www.lametro.fr/54-je-signale-un-probleme.htm>

Ou contactez le **0 800 500 027** (appel et service gratuit), de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. En dehors de ces horaires, laisser un message qui sera traité dans les meilleurs délais.

Bilan des travaux de proximité

Typologie des travaux de proximité / accessibilité :

Les travaux de proximité liés à l'accessibilité concernent, pour l'essentiel :

- Les travaux de mise en accessibilité des traversées piétonnes et des carrefours,
- La réfection de revêtement de sol (enrobé, stabilisé),
- Les rénovations de trottoirs (abaissement ou création d'oreilles),
- La création de places de stationnement adapté.

À noter : certaines missions relèvent des communes (déneigement, éclairage public, propreté urbaine, fleurissement...) ou de l'État (entretien des routes nationales).

Bilan des travaux d'accessibilité de la voirie en 2021 (Grenoble Alpes Métropole) :

Bilan 2021 : 456 680€

Territoire Nord-ouest : 126 040 €

Territoire Nord-est : 242 950 €

Territoire Sud : 62 120 €

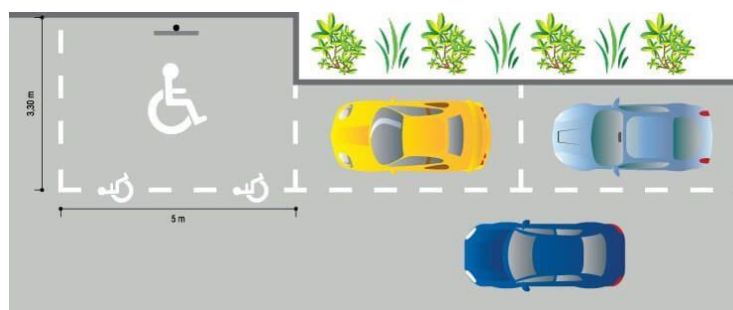
Territoire Grand sud : 25 570 €

Dont Grenoble : 375 300 €

Zoom sur les places de stationnement PMR :

Pour être aux normes, les places de stationnement PMR doivent :

- Être de plain-pied, revêtement lisse, sans obstacle
- Avoir une largeur de 3,30m
- Avoir une signalisation verticale et horizontale
- Avoir marquage au sol blanc avec pictogramme de l'utilisateur en fauteuil roulant



Recensement des places de stationnement PMR :

Grenoble Alpes Métropole, avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Grenoble ont diagnostiqué 2518 places sur la métropole.

2 objectifs :

- Proposer une cartographie pour les usagers sur le site M Métromobilité pour faciliter les déplacements
- Déterminer pour les services techniques si les places PMR sont aux normes



A Seyssinet-Pariset :

- 34 places PMR ont été recensées
- 23 places conformes
- 4 places nécessitent un aménagement léger pour être conformes : marquage au sol à reprendre
- 11 places sont non conformes

Observation de la commission : des places existantes à proximité du stade de foot et de l'Arche ne sont pas recensées (relèvent de la compétence de la commune)

Les bâtiments recevant du public

« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel. »

La loi du 11 février 2005 a fixé sur 10 ans plusieurs échéances en termes de mise en accessibilité.

L'échéance du 1er janvier 2015 pour la mise en accessibilité du cadre bâti et des transports étant difficile à respecter pour nombre d'acteurs publics et privés, le gouvernement, par la loi du 10 juillet 2014 a adopté des mesures législatives pour la mise en accessibilité afin de renforcer et de compléter la loi du 11 février 2005.

Ainsi les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) ont eu la possibilité, pour mettre leurs bâtiments en conformité avec les obligations légales, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un document de programmation pluriannuel, qui précise la nature des travaux et leur coût et engage les gestionnaires d'établissement dans un délai imparti. Les projets Ad'AP sont validés par le préfet.



Bilan Agenda d'Accessibilité Programmé

Dans sa séance du 29 juin 2015, le conseil municipal de Seyssinet-Pariset a décidé, conformément à son obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), d'engager la ville dans un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap), afin d'organiser et de planifier les travaux de mise en accessibilité restant à réaliser sur son patrimoine bâti.

L'Ad'Ap a été accordé pour une durée de 6 ans à compter de janvier 2016.

La commune dispose de 34 sites Établissements recevant du public ou installations ouvertes au public.

22 sites concernés :

L'Ad'Ap prévoyait un budget de travaux estimé à 880 000€ HT soit 1 056 000€ TTC

Un scénario a été retenu pour la réalisation des travaux d'accessibilité sur les 6 ans.

Avancement des travaux présenté lors de la CCA de mai 2022 :

N° établissement	Nom établissement	Commentaires	Avancement
Établissement n°1	Hôtel de Ville	Tous les accueils disponibles en rez-de-chaussé accessible	Réalisé
Établissement n°2	École Maternelle Chamrousse	Ensemble des prestations possibles en rez-de-chaussée accessible	Réalisé
Établissement n°3	École Élémentaire Chamrousse	Réhabilitaton prévue - Contraintes PLUi	Non réalisé
Établissement n°4	École Maternelle Vercors	Ensemble des prestations possibles en rez-de-chaussée accessible	Réalisé
Établissement n°5	École Élémentaire Vercors	Réhabilitaton prévue - Contraintes PLUi - Programmation	Non réalisé
Établissement n°6	Restaurant scolaire Vercors	Petits travaux accessibilité	Réalisé
Établissement n°7	École Maternelle Chartreuse	Petits travaux accessibilité	Réalisé
Établissement n°8	Salle et restaurant scolaire Chartreuse	Petits travaux accessibilité	Réalisé
Établissement n°9	Centre de loisirs Jean Moulin	Petits travaux accessibilité	Plannifié
Établissement n°10	École du Village	Petits travaux accessibilité	Plannifié
Établissement n°11	Église Saint Pierre	Petits travaux accessibilité	Plannifié
Établissement n°12	Gymnase Louis Carrel	Réhabilitaton prévue - Contraintes PLUi - Programmation	Non réalisé
Établissement n°13	Gymnase Joseph Guétat	Petits travaux accessibilité	Réalisé
Établissement n°14	Tribunes Stade d'Honneur J. Guétat	Petits travaux accessibilité	Réalisé
Établissement n°15	Club House tennis + Vestiaires Foot	Petits travaux accessibilité	Réalisé
Établissement n°16	Piscine	Petits travaux accessibilité	Réalisé
Établissement n°17	Maison Sport Animation	Réhabilitaton prévue - Contraintes PLUi - Programmation	Non réalisé
Établissement n°18	Conservatoire à rayonnement Communal	Travaux lourds d'accessibilité	Réalisé
Établissement n°19	Bibliothèque	Petits travaux accessibilité	Réalisé
Établissement n°20	Résidence personnes Agées Les Saulnes	Sorti du périmètre	
Établissement n°21	Club Amicale boule Seyssinetoise	Réhabilitaton prévue - Contraintes PLUi - Programmation	Non réalisé
Établissement n°22	Multi-Accueil La Terrasse	Sorti du périmètre	

Travaux prévus en 2022 :

Bâtiment	Opération	Avancement	Coût TTC
Centre de loisir Jean Moulin	Adaptation sanitaire PMR	Commande lancée	7 062 €
Centre de loisir Jean Moulin	Pose de contremarches	Travaux effectués	1 068 €
Centre de loisir Jean Moulin	Pose paillason armé	Achat en cours	
Ecole du Village	Boite aux lettres à déplacer	A prévoir	
Ecole du Village	Signalisation parcours adapté	A prévoir	
Hôtel de Ville - Salle André Faure	Boucle à induction magnétique	Etude en cours	
Eglise du village	Bande podotactile	A prévoir	
Eglise du village	Traitement du seuil	A prévoir	

Evolution de l'Ad'Ap

Fin théorique de l'Ad'AP en 2021

Un bilan de fin d'Ad'Ap présentant les différents statuts des sites sera soumis au service du préfet. Ce bilan, ainsi que les modalités de poursuite de l'aménagement de nos bâtiments publics seront présentés à la CCA.

Mobilité et transport

Le schéma directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée des transports en commun (SDA-AD'AP 2016 – 2019), porté par le SMTC devenu SMMAG a fait l'objet d'un bilan délibéré et publié fin 2019.

Il s'agit d'un document de programmation des actions à mettre en place et des aménagements à réaliser pour atteindre les objectifs en matière d'accessibilité du service de transport public.

Les actions du SDA_AD'AP sont poursuivies dans un processus d'amélioration continue de l'accessibilité du réseau de transports publics.



L'accessibilité du réseau de transport en commun en quelques chiffres :

15 arrêts du bus du réseau TAG ont été mis en accessibilité en 2021.

Depuis juin 2021, la ligne C5 est exploitée avec des autobus articulés. Les arrêts de la ligne ont été adaptés en conséquence, pour permettre la bonne accessibilité en lien avec ces véhicules allongés : 6 quais ont été déplacés et reconstruits, 23 quais ont été allongés.

32 400 voyages ont été réalisés sur le service de transport spécifique pour les personnes à mobilité réduite FLEXO+, contre 44 300 en 2019. Cette baisse s'explique par le contexte sanitaire qui a réduit les déplacements en général.

Habituellement, des comptages spécifiques sont effectués à l'automne pour mesurer le nombre de personnes en fauteuil qui empruntent les lignes du réseau. Ces comptages n'ont pas pu avoir lieu en 2020 et 2021 du fait du contexte sanitaire : la situation n'était pas stabilisée et les comptages auraient été difficiles à interpréter.

Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant dans le réseau de transport public utilisent majoritairement les lignes de tramway (64%), puis les lignes de bus (22%) et le service FLEXO + (14%) (Données 2018)

La commission thématique sur l'accessibilité des transports du SMMAG s'est réunie le 2 juin 2021. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Projet de transport par câble
- Déploiement du nouveau système billettique
- Nouvelles bornes d'informations voyageurs
- Tarification pour les accompagnateurs des titulaires de Cartes Mobilité Inclusion : mise en place d'un tarif spécifique.

Logement

Point sur le développement de l'offre de logements sociaux adaptés aux personnes en fauteuil :

Evolution de la réglementation en matière de construction de logements neufs (loi Elan) : Décret 11 avril 2019 : tous les immeubles collectifs dont le permis de construire est déposé après le 1er octobre 2019 doivent comporter :

- 80% de logements évolutifs : avec accès au logement, circulation, séjour et WC accessibles (le reste doit être adaptables, simples à mettre en conformité normes PMR à l'issue de travaux simples, c'est-à-dire sans incidence sur les éléments de structure et réseaux.)
- Les 20% restants doivent être accessibles dès la livraison du programme
- Tout immeuble de plus de 2 étages doit avoir un ascenseur
- Douche "italienne" sans ressaut obligatoire

Les bailleurs sociaux se sont fixés comme objectif la réalisation de 10% minimum de logements PMR dans les opérations de plus de 15 logements proches des transports en commun (tram, bus chrono).

La Métropole anime le travail d'amélioration de la qualification des demandes de logements sociaux adaptés aux PMR dans le cadre du réseau des guichets d'accueil du territoire (communes, Pôle Habitat Social, Action Logement Services)

Le service logement de la ville de Seyssinet-Pariset travaille en lien avec ce dispositif et oriente chaque demande de logement social PMR afin de garantir au demandeur une réponse la plus rapide et adaptée possible.

33 demandeurs ont renseigné une fiche complémentaire handicap jointe à leur demande de logement

Perspectives : Renforcer les liens entre les services développement patrimoine / clientèle des bailleurs et le service urbanisme et logement social de la ville sur les projets de construction de logements sociaux dès le montage de l'opération, afin de rapprocher les besoins recensés par les services logements et l'offre de logement à venir sur les communes, veiller au respect des normes et avoir une vigilance sur l'accessibilité des LLS

Prioriser l'habitat inclusif chaque fois qu'une opération immobilière se prépare.

Système idéal : les petits immeubles

Emploi

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés à la ville en 2020 est de 3,38% soit 7 agents déclarés

Contribution réglée : 25 075€

- Faciliter l'accueil et l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées
- Maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap
- Privilégier des contrats d'apprentissage ou de fourniture, sous-traitance ou prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail.
- Relancer le groupe d'agents de prévention avec 1 référent prévention dans chaque pôle
- Relancer le rapport social unique (dernier bilan social en 2017)

Observation de la commission : Travailler avec les ESAT 'EV ou avec des structures locales / Plateforme Talent H+

L'accès aux services de la ville pour tous

La délégation ministérielle à l'accessibilité, en partenariat avec les professionnels du commerce et les associations de personnes handicapées, a créé un guide intitulé Bien accueillir les personnes handicapées qui décrit les caractéristiques propres à chaque famille de handicap et les réponses en matière de posture. Il existe une version longue et une plaquette de ce document.

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide_numerique_accueil_PH_3.pdf

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/plaquette_web_bien%20accueillir%20PH.pdf

Service accueil LSF

Les services de la ville accessibles aux personnes en baisse d'audition ou malentendantes.



**Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?**



Appelez-nous en cliquant ici

La ville souhaite mettre en place ce service, proposé par Grenoble Alpes-Métropole à toutes les communes métropolitaines, afin de permettre aux personnes malentendantes d'être mise en relation avec les services de la ville par l'intermédiaire de la plateforme Accéo.

Trois traductions sont possibles : la langue des signes française, la transcription écrite simultanée (sous-titrage), la LFPC langue française parlée complétée par Visio codage.

Mise en place du service courant 2022.

NB : A l'Arche

Possibilité d'être accueilli en LSF.

Une bénévole écrivain public pratique la LSF et peut recevoir des personnes malentendantes sur rendez-vous.

Service petite enfance

Toutes les structures d'accueil petite enfance de la commune sont aptes à recevoir des enfants porteurs de handicap. L'accueil de l'enfant est organisé et travaillé avec une équipe pluridisciplinaire, des actions passerelles mises en place. Le personnel est sensibilisé ou formé au handicap.

La crèche Les Fabulettes est dotée d'un espace SNOEZELEN

Piste : poursuivre le travail autour de l'accueil et de la relation avec les familles

Recrutement d'un référent santé inclusif

Service scolaire et périscolaire

12 enfants sont accueillis à l'école Moucherotte sur le dispositif Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Les Ulis offrent aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Des actions passerelles et des temps d'échanges sont mis en place entre les services petite enfance/enfance et vie scolaire et entre la direction de l'école et la responsable de site, pour une prise en charge globale de l'enfant sur tout le temps de la journée.

Les programmes d'activités sont adaptés sur les temps périscolaires et le temps de travail des ATSEM prolongé sur le temps périscolaire.

Contact :

Service enfance et vie scolaire à l'hôtel de ville

Place André Balme - 38170 Seyssinet-Pariset

Tél. 04 76 70 53 79

enfance-vie-scolaire@seyssinet-pariset.fr

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h30 - Jeudi 8h30-12h - Vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

Un besoin de faciliter l'accueil avec une équipe encadrante formée au handicap et de créer du lien avec les familles est constaté (besoin repéré également sur le [service jeunesse](#)).

Observation de la commission : la formations dans la durée des agents est nécessaire pour assurer un accueil de qualité, adapté à tous les publics.

Sport – Culture - Loisir

Les enfants en dispositif Ulis sont accueillis sur des créneaux spécifiques pour les séances sportives. A l'école des sports, les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans les groupes avec adaptation si besoin des activités.

La piscine met à disposition un chariot flottant pour les personnes à mobilité réduite.

Des événements handisports sont organisés régulièrement (foot fauteuil, para-tennis...)

Le CRC accueille également le public porteur de handicap dans sa section handimuse.

L'Ilyade est un équipement accessible aux personnes en situation de handicap, qu'ils soient spectateurs ou artistes.

Les spectateurs qui se signalent sont placés selon leurs besoins. Le 1^{er} rang peut être réservé aux fauteuils et aux accompagnants.

Observation de la commission : Etudier la possibilité d'équiper la salle André Faure et l'Ilyade d'une boucle magnétique et d'apposer un coupe-file à l'accueil de l'Ilyade.

La bibliothèque dispose d'un fond de 500 livres large vision, de 62 livres audios sont disponibles sur le site, et d'un rayon DYS.

Le service de portage de livres à domicile pour les personnes empêchées est de plus en plus utilisé.

Un travail est engagé avec la classe Ulis sur le projet voyage lecture.

Les perspectives :

Intégrer le handicap à toutes les politiques publiques municipales et aux projets

Veiller aux nouvelles réhabilitations de quartiers, squares, espaces publics et cheminements.
Utiliser des supports de communication adaptés.

Intégrer des actions dans les manifestations proposées par la ville et veiller à l'accessibilité des sites sur lesquels sont organisés les événements

Seyssinet'Stival, fête du vélo...

Observation de la commission : Associer les associations représentant les personnes en situation de handicap

S'engager sur le mois de l'accessibilité et proposer des actions de sensibilisation grand public.